d'Amade n'avait pas affaire à un groupement désarmé.

Intervention de M. Thomson

M. THOMSON répond à un point du discours de M. Jaurès, relatif au bombardement de Casablanca.

Il n'est pas vrai qu'on ait débarqué prématurément les marins du « Galilée », contrairement à ce qu'a publié M. Bourdon qui n'est pas un témoin oculaire.

Le « Galilée » arrive le premier à Casablanca avec des instructions que M. Jaurès a rappelées.

On a procédé avec prudence, ainsi que l'attestent les dépêches échangées entre le consul et le « Galilée ».

On sait ce qui s'est passé. Au moment où les marins sont arrivés, les portes se sont refermées brusquement, les marocains tirant des remparts. On se rappelle avec quel courage, Ballande en tête, ils sont arrivés jusqu'au consulat français sous le feu des marocains. (Vifs applaudissements).

Le jour même, le « Du Chayla » débarquait les marins destinés à défendre les consulats d'Espagne et d'Angleterre.

L'amiral Philibert est arrivé le 7 avec l'escadre ; il ne connaissait pas les faits ; il se renseigna sur les opérations ; il porta à la connaissance de l'Espagne la belle conduite au feu des équipages.

Le débarquement a sauvé plus que probablement la vie des Européens à Casablanca. La marine tout entière juge ces faits glorieux, ils méritent le respect de tous, la reconnaissance du pays. (Applaudissements).

M. Ribot à la tribune

M. RIBOT rappelle que, lors du débat de novembre dernier, avec la discrétion qui convient surtout à un ancien ministre des affaires étrangères, il avait posé une question. Il lui semblait qu'il y avait eu une hâte peut-être trop grande dans le débarquement. Il s'est bien gardé de juger à la tribune un officier de notre flotte qui était dans une situation extrêmement difficile.

L'orateur votera les crédits et s'opposera à

M. RIBOT demande que nous ne prenions pas parti dans la lutte entre les deux sultans.

Nous devons faire la politique de la France et il n'est pas de son intérêt d'engager notre budget et notre armée dans une entreprise marocaine.

Nous avons eu raison d'aller à Casablanca, mais nous n'aurons eu raison d'y aller qu'à la condition d'en sortir.

Discours de M. Pichon

M. PICHON, ministre des affaires étrangères, vient répondre aux questions posées par M. Jaurès.

Le ministre de la marine a démontré que le gouvernement de la République n'a aucune responsabilité dans les suites du débarquement à Casablanca ; je m'associe à cette démonstration.

M. Pichon explique ensuite le but de la mission du général Liautey et de M. Regnault au Maroc. Les questions posées à Casablanca et sur la frontière algérienne sont connexes ; il est essentiel que le général qui commande à cette frontière se rende compte et rende compte au gouvernement de la répercussion que les événements de Casablanca peuvent avoir dans tout le Maroc.

Le général Liautey a rendu hommage au talent et à l'activité du général d'Amade, qui a toujours eu la confiance du gouvernement.

Quant à Mouley-Hafid, M. Jaurès a oublié que c'est lui qui nous a attaqué. (Très bien, très bien.)

M. Jaurès a demandé quel est l'accueil qui avait été fait aux ouvertures de Mouley-Hafid. Dans sa lettre, le prétendant passe sous silence l'envoi de sa mehalla dans la chaouïa et la guerre sainte.

Jusqu'ici, c'est lui que nous rencontrons comme notre principal adversaire, qui soulève contre nous les populations jusqu'aux frontières de l'Algérie. Dans ces conditions, nous ne pouvons accepter que la soumission pure et simple de Mouley-Hafid. (Applaudissements.)

On reproche au gouvernement d'avoir conseillé à Abd-el-Aziz de venir à Rabat, mais que serait-il arrivé s'il était resté à Fez et qu'une révolution y eût éclaté ?

M. RIBOT. — En ce cas, nous ne devrions pas lier notre sort au sien. (Très bien, très bien sur divers bancs.)

M. PICHON. — La France n'est pas le seul pays qui traite Abd-el-Aziz en sultan légitime ; c'est lui qui s'est engagé aux yeux de l'Europe à faire des réformes. Nous ne pouvons sacrifier les droits qui nous ont été reconnus ; toute abdication serait nuisible à notre situation de puissance africaine et aux intérêts de toute l'Europe.

Il est probable qu'à défaut de la France, une autre puissance interviendrait au Maroc. (Interruptions à l'extrême gauche.)

Nous ne voulons ni le protectorat, ni la soumission, nous entendons simplement rester fidèles à nos engagements internationaux ; en garantissant la vie des étrangers au Maroc, en contenant le fanatisme musulman, la France n'a-t-elle pas fait œuvre utile. Grâce à notre politique, nous avons pu faire cette œuvre avec le concours de la Chambre et du Sénat en conservant la confiance de tous les gouvernements sans exception. (Vifs applaudissements).

Discours de M. Paul Doumer

M. Paul DOUMER, rapporteur, à la parole.

L'orateur tient à préciser que la commission du budget a voulu donner à la Chambre des renseignements complets sur les dépenses du Maroc. Le rapporteur a ajouté à son rapport l'affirmation des droits que notre situation nous a créés au Maroc ; il n'a fait que suivre à cet égard l'exemple donné par M. Rouvier aux applaudissements de la grande majorité de la Chambre.

M. DOUMER dit qu'à son avis les sacrifices que nous avons été dans l'obligation de faire constituent une créance et un droit vis-à-vis du Maroc.

L'orateur n'a pas cru à ces dépêches dramatiques qu'on envoyait du Maroc ; connaissant la générosité de nos soldats, elles lui ont paru invraisemblables. (Interruptions sur divers bancs à gauche).

ROUANET. — Les obus ne sont ni humains, ni barbares ; ce sont des obus, tout simplement.

M. DOUMER conclut en demandant à la Chambre de voter les crédits.

JAURES réplique. — Il rappelle que ses amis et lui ne voteront pas les crédits. J'ai déposé un projet de résolution, dit-il, demandant la communication de tous les documents sur la bataille du 15 mars ; je demande aussi que la France n'intervienne pas dans les différends intérieurs du Maroc.

M. PICHON, ministre des Affaires étrangères. — Le gouvernement n'a jamais refusé aucune explication ni aucun document aux commissions compétentes de la Chambre ; il est prêt à communiquer à la commission des affaires extérieures tous les documents nécessaires pour fixer son sentiment, mais il repousse formellement le projet de résolution de M. Jaurès, dans lequel il voit un blâme. (Applaudissements).

La discussion générale est close.

Le Vote des Articles

Les articles 1 et 2 sont successivement adoptés.

A la majorité de 466 voix contre 68, sur 534 votants, l'ensemble du projet de loi est ADOPTE.

Le projet de résolution de Jaurès

Le président consulte la Chambre sur le projet de résolution de M. Jaurès.

Plusieurs membres demandent l'ordre du jour pur et simple.

Plusieurs membres à l'extrême gauche : Il s'agit d'un projet de résolution, et non d'un ordre du jour.

Le président dit qu'il y a des précédents et qu'il va consulter la Chambre sur l'ordre du jour pur et simple.

M. PICHON, ministre des affaires étrangères. — Le gouvernement accepte l'ordre du jour pur et simple.

JAURÈS. — Je demande à la Chambre de voter pour ou contre mon projet de résolution ; je fais observer qu'il me sera facile de reprendre ce projet à une prochaine séance.

Par 425 voix contre 83, sur 508 votants, le projet de résolution de M. Jaurès est REPOUSSÉ.

La Chambre fixe à lundi la discussion de la proposition de loi modifiant l'article 310 du code civil, relatif à la séparation de corps et au divorce.

La séance est levée à 7 heures et demie.

La dévolution des biens d'Eglises
DEVANT LE SENAT

LA DISCUSSION DU PROJET DE LOI. — DISCOURS DE M. BIENVENU-MARTIN

Paris, 27 mars. — La séance est ouverte à trois heures, sous la présidence de M. Antonin DUBOST. On adopte le projet d'emprunt de 31 millions de la ville de Paris pour améliorer le service des eaux. On adopte un cahier de crédits supplémentaires.

M. GUILLIER dépose un rapport sur la proposition relative aux retraites des ouvriers mineurs.

Le Sénat reprend la discussion du projet sur la dévolution des biens d'église.

M. DE LAMARZELLE a la parole.

M. de Lamarzelle critique le caractère rétroactif de la loi nouvelle.

M. de LAMARZELLE espère qu'on ne votera pas ce projet. Ceux qui ont voté la loi de 1905 avec l'intention de respecter les droits et la conscience de leurs concitoyens ne peuvent le voter. Ce serait attacher à la législation de 1905 la note d'infamie.

M. BIENVENU-MARTIN intervient ensuite. Il résume la discussion à laquelle il a pris part à la Chambre autrefois et où il s'agissait de savoir si l'action en reprise organisée par la loi de 1905 à l'art. 7, se superposait aux actions en reprise ou en revendication du Code civil ou bien les remplaçait.

J'ai affirmé, dit M. Bienvenu-Martin qu'elle les remplaçait et qu'elle seule désormais était ouverte aux intéressés. L'Etat peut à mon avis, modifier ou restreindre les droits que les auteurs de fondations ou leurs ayants droit tiennent de la législation courante. Il était naturel de permettre aux associations cultuelles d'exécuter les charges aux lieu et place des fabriques mais il n'en est plus de même lorsqu'il s'agit des établissements de bienfaisance qui reçoivent les biens de la loi dans les conditions déterminées par celle-ci. C'est une sorte de patrimoine vacant. Or les établissements d'assistance sont incapables d'exécuter les charges. Il ne peut donc pas y avoir d'action révocatoire pour inexécution.

Après de longues observations de M. GENOUVRIER, la séance est levée à sept heures et demie.

Le crime de Flers-les-Raches

L'enquête continue sans apporter de faits nouveaux. — La justice recueille des racontars, mais aucun indice sérieux.

LA MAISON DU CRIME. — LA GRAND' PORTE PAR OU LE MEURTRIER PENETRA DANS LA COUR.

L'enquête continue sur l'épouvantable crime dont nous avons entretenu nos lecteurs.

Jusqu'ici elle n'a rien révélé qui puisse mettre sur la trace du mystérieux assassin.

Les gendarmes ont visité les armuriers de Douai interrogeant chacun pour savoir si ce n'est pas dans cette ville qu'auraient été achetées les cartouches qui servirent au meurtrier.

On leur représenta sans succès du moins jusqu'à présent, les douilles trouvées près de la fenêtre et de la porte de la maison Dancoisne.

Dans le village, où l'émotion ne se manifeste que très tempérée, les racontars vont leur train.

Vengeance, histoire de braconnage disent les uns, d'autres évoquent le passé intime des époux Dancoisne, évoquent leur vie avant leur mariage et voient dans l'épouvantable drame l'effet de ressentiments particuliers.

Les lettres anonymes arrivent nombreuses au parquet ; comme toujours dans ces tragiques circonstances, elles accusent à tort et à travers, tous ceux qui, dans le pays, ont un ennemi. Ne nous appesantissons pas, quant à présent, sur toutes les fables racontées.

On dit aussi, mais que ne dit-on pas, que lorde sa visite, le parquet aurait reçu des incations qui aiguilleraient le crime vers le ame passionnel. Il convient d'attendre deprécisions avant d'ajouter foi à ce bruit.

A Descatoires, l'infortuné mari de la victim n'a pu indiquer aucun ennemi personnellont la haine aurait pu aller jusqu'au crie abominable.

Le mystère persiste, et chaque jour qui s'écule l'épaissira encore, les indices disparaisant rapidement et le coupable pouvant gre au répit qui lui est laissé prendre toutes es mesures.

Il est à souhaiter pour la tranquillité du pay que la justice mette rapidement la mai sur le sinistre individu qui tira à bout pornt sur la malheureuse femme et faillit avec elle, tuer l'enfant qui dormait près d'el.

D tels crimes restant impunis sont pour la égion où ils furent commis la cause d'un malaise épouvantable, de défiances, de suspicions, de cancans calomnieux qu'il importe d'éviter à la paisible commune ensanglantée mardi.

LE KRACH ROCHETTE

Les employés reprennent leurs postes au Crédit minier et à la banque Franco-Espagnole. - Ce que dit M. Valadon. - Dix-huit millions en caisse. - M. Berr interroge Rochette.

Les employés rentrent à la Banque et au Crédit Minier

Paris, 27 mars. — Suivant les instructions qu'ils avaient reçues hier soir à la réunion des actionnaires, les employés du Crédit minier et de la Banque franco-espagnole se sont présentés ce matin dans ces établissements afin de reprendre leur service.

Ils ont été installés, au Crédit minier, par MM. Paul Graux, administrateur judiciaire, et Plasse, directeur ; et à la Banque franco-espagnole, par MM. Lemarquis, administrateur judiciaire, et Valadon, directeur des bureaux de Paris.

Il a été procédé aussitôt au dépouillement de la correspondance, qui n'avait pas été ouverte depuis lundi, et à la mise à jour des services de comptabilité.

Des affiches ainsi conçues ont été apposées aux portes d'entrée des deux établissemnts : « Les bureaux seront ouverts à notre clientèle sous peu de jours. »

Perquisitions chez M. Manigne

Ce matin, M. Berthelot, commissaire aux délégations, s'est rendu au numéro 160 du boulevard Montparnasse, chez M. Manigne, directeur à Madrid de la Banque franco-espagnole, pour y opérer une perquisition. Il a saisi une certaine quantité de papiers.

Pendant ce temps, un autre commissaire, M. Pétré, allait perquisitionner au numéro 16 de la rue de Châteaudun, chez M. de Mayer, administrateur du « Buisson Hella ».

Tous les documents saisis ont été remis à M. Beer.

AU PALAIS

Rochette devant le juge d'instruction. — C'est la plainte Gadot qui a déterminé l'arrestation du financier.

Paris, 27 mars. — Aujourd'hui a lieu le premier interrogatoire sérieux que M. Berr fait subir à Rochette. Ce dernier a été conduit à une heure et demie en automobile de la prison de la Santé au Palais de Justice. M. Berr l'a fait amener à son cabinet pour l'interroger sur la plainte de M. Pichereau d'Etampes.

Cette plainte, on s'en souvient, a trait aux mines de la Nerva. Elle n'a été déposée que samedi dernier et la plainte Gadot avait déjà décidé le Parquet à faire arrêter le financier. En effet, au sujet des Mines de la Nerva, Rochette se prévalait du rapport favorable rédigé par l'expert Lecornu.

M. Pichereau, dans sa plainte, n'a visé seulement qu'une question de substitution de titres ; on lui avait vendu des titres de la série B en lui disant qu'ils avaient la même valeur que ceux de la série A, ce qui est, paraît-il, complètement inexact.

Ce n'est point pour un fait aussi mince qu'on aurait arrêté un financier aussi puissant ; d'ailleurs, il n'est pas d'usage courant d'arrêter lorsqu'il n'y a qu'une seule plainte.

Le Parquet était donc édifié antérieurement et au reçu de la plainte Pichereau, on envoya chercher par un agent l'expert Dufour, qui avait été précédemment chargé d'un rapport sur la plainte Gadot. M. Dufour arriva samedi, vers cinq heures du soir, au Parquet, et après ses explications on engagea M. Pichereau à se porter partie civile. On décida alors que Rochette serait arrêté lundi matin. La décision fut tenue secrète. On savait, en effet, que Rochette était trop exactement renseigné sur ce qui le concernait au Palais de Justice et on avait la conviction qu'il aurait immédiatement pris la fuite.

L'expert Dufour avait notamment indiqué que les renseignements étaient exacts et comme ces renseignements laissaient ressortir un péril on crut devoir décider l'arrestation du financier avant même que la constitution de M. Pichereau fût officiellement accomplie. C'est donc la plainte Gadot qui fut la cause de l'arrestation.

L'actif des banques Rochette

M. Valadon, directeur de la Banque Franco-Espagnole, fondé de pouvoirs de Henri-Raoul Rochette, nous a fait, dit « Messidor », de nouvelles déclarations qui méritent d'être rapportées, ne serait-ce que pour enregistrer tous les sons de cloche.

— D'aucuns prétendent, nous a-t-il dit, que nous sommes abattus, découragés. Rien n'est plus faux ! Le haut personnel des établissements de M. Rochette n'a jamais été l'objet de la moindre défaillance.

« Et pourquoi, d'ailleurs, serions-nous dès la première heure, nous étions dans la vérité quand nous encourageions les actionnaires à demeurer calmes et à résister à la panique ?

» On a trouvé, dans les coffres-forts, une encaisse de onze millions. Si l'on ajoute à cette somme le montant des comptes courants, — je ne veux même point parler des effets en portefeuille et de la valeur marchande des brevets de concessions et de ses outillages, — on arrive au total, coquet en soi, de dix-huit millions.

Rochette ne s'est pas présenté à la neuvième Chambre

Rochette devait comparaître aujourd'hui en correctionnelle, mais il ne s'est pas présenté, à la grande déception des curieux venus en très grand nombre à la 9e chambre pour contempler le financier désormais célèbre.

Rochette était assigné par M. Claudet, de Pont-l'Evêque (Isère), en restitution de 30 actions du Manchon Hella et en 7.100 francs de dommages-intérêts.

Sur la demande de Me Maurice Bernard, avocat de Rochette, Me Louis Thévenet, avocat de la Banque Franco-Espagnole, et Me Bergouhnioux de Wailly, avocat du plaignant, l'affaire a été remise au 15 mai.

Les plaintes de la Province

Le Comité de défense des actionnaires de Rochette, dont le siège est 77, rue Saint-Lazare, a reçu plus de 1.500 lettres qui ont été remises à Me Louis Merle, avocat de ce comité. Presque tous ces correspondants, qui habitent la province, font connaître qu'ils ont envoyé des sommes importantes soit pour constituer des comptes courants, soit pour acheter des valeurs. Tous insistent sur ce fait qu'il ne leur a pas été répondu lorsqu'ils ont insisté pour le retrait des fonds et la remise des valeurs.

D'autres ont envoyé des valeurs à vendre sans indiquer le remploi, ces valeurs ont été vendues, mais ils ont vainement réclamé l'argent qui ne leur a jamais été envoyé.

Cela explique, disent certains membres du comité de défense, les neuf millions qui ont été trouvés dans les établissements de Rochette. Quand les comptes courants auront été liquidés, il ne restera peut-être plus grand chose des neuf millions.

Les Cours des Valeurs Rochette

Voici, de samedi à hier, les variations de valeurs lancées par Rochette :

Manchons Hella, samedi, 541; lundi, 80 — 260; mardi, 20 — 55; mercredi, 55 — 75 ; jeudi 70 — 90; vendredi, 95 — 115.

Buisson Hella, samedi, 58; lundi, 8 — 16; mardi, 2, — 11; mercredi, 11 — 16; jeudi, 12 — 17; vendredi, 16 — 26.

Mines de Nerva, samedi, 25; lundi, 3 — 13; mardi, 2.50 — 7; mercredi, 4.50 — 6; jeudi, 5 — 7.50; vendredi, 8 — 9.25.

Syndicat minier, samedi, 200; lundi, 60 — 100; mardi, 50 — 40; mercredi, 27 — 40 (marché libre), 26 — 35 (cote du Syndicat); jeudi, 28 — 40; vendredi, 50 — 53.

Charbonnages de Laviana, samedi, 100 ; lundi, 20; mardi, 2; mercredi, 5 — 20; jeudi, 10 — 18; vendredi, 20 — 25.

Banque franco-espagnole, samedi, 324 ; lundi, 50; mardi, 14 — 60; mercredi, 50 — 90; jeudi, 61 — 75; vendredi, 72.50 — 90.

Dans la Région
A LILLE

Moins de monde, hier, devant la succursale du « Crédit Minier et Industriel ». Quelques curieux, de rares actionnaires et un agent faisant les cent pas pour intervenir en cas d'incidents, qui ne se sont, d'ailleurs, point produits.

Dans le couloir, le télégramme suivant, expédié jeudi soir de Paris par M. Staquet-Derache, le directeur de la succursale de Lille, est affiché :

« Arrangement prochain ; bureaux du siège ouverts demain matin. Annoncez nouvelle à clientèle. Valeurs remontent. Bon courage et confiance. Bons souvenirs. »

Les employés sont toujours à leur poste, mais ne procèdent à aucune opération.

Aux clients qui se présentent, ils remettent la lettre-circulaire suivante, que nous publions à titre documentaire :

Lille, le 27 mars 1906.

» Monsieur et cher client,

» Nous venons vous informer que vos opérations ont été momentanément interrompues par suite de l'arrestation de notre administrateur-délégué, M. Rochette.

» Aujourd'hui, nous sommes avisés que notre siège social, à Paris, est autorisé par M. l'administrateur judiciaire, à rouvrir ses bureaux et à reprendre ses affaires.

» De notre côté, nous avons l'espoir de continuer nos relations comme par le passé.

» Veuillez agréer, Monsieur et cher client, l'expression de nos sentiments dévoués.

» *La Direction de Lille.* »

Un employé les avise, en outre, qu'ils seront convoqués à une réunion qui aura lieu *aujourd'hui samedi, à huit heures du soir*, salle Stien, 197, rue Léon Gambetta.

A TOURCOING

NOUVELLES DEPECHES DU DIRECTEUR

Contrairement à ce que pouvait laisser supposer une dépêche expédiée de Paris par M. Maximilien Pinet, le directeur de la succursale tourquennoise du Crédit Minier et Industriel à un de nos confrères, les bureaux de l'agence sont restés fermés. Seul, un des rideaux mécaniques avait été levé, laissant à découvert une vitrine derrière laquelle on lisait les télégrammes suivants, adressés de Paris par M. Pinet : « Clients ont grand et immense intérêt à rester calmes et à conserver titres. Réunion actionnaires de jeudi soir a produit effet considérable. Avu Rochette hier. Il est d'un calme admirable. Tous nous lui restons fidèles et avons foi dans son honnêteté. »

« A la réunion d'hier, 200 actionnaires, après explications, ont voté un ordre du jour de confiance et ont nommé une délégation de 6 actionnaires qui verront pouvoirs publics et demanderont élargissement Rochette afin qu'il se justifie. »

Ces dépêches ont été froidement accueillies par nos concitoyens. Mais nous devons au respect de la vérité de reconnaître que quelques-uns des clients du Crédit Minier semblent reprendre courage. Ils ne désespèrent pas tout à fait de sauver quelques bribes des sommes qu'ils ont engagées dans les diverses entreprises de la maison Rochette.

Ajoutons que l'initiative prise par le *Réveil du Nord* a produit à Tourcoing une excellente impression.

NOTRE SERVICE DE RENSEIGNEMENTS
pour les victimes du krach

Aujourd'hui, SAMEDI, nos Services de Renseignements gratuits FONCTIONNERONT de 2 h. 1/2 à 7 heures du soir

Aux bureaux du journal, 44, rue de Béthune, à LILLE

D'autre part, en raison des nombreuses lettres reçues de personnes qui ne sont pas libres avant 7 heures du soir, et des visites qui nous ont été faites après la fermeture de notre bureau de renseignements, nous informons les intéressés que NOTRE BUREAU DE RENSEIGNEMENTS GRATUITS sera ouvert dimanche prochain, 29 mars, de 10 heures à midi.

LA QUESTION DE L'OUEST

La Commission Sénatoriale hostile au Rachat

LES ARGUMENTS DE LA COMMISSION DES FINANCES CONTRE LE RACHAT DE L'OUEST. — M. BOUDENOOT A PASSE LA. — QUE VA FAIRE M. BARTHOU.

Paris, 27 mars. — On a distribué aujourd'hui le rapport de M. Boudenoot, au nom de la commission des finances, sur « les conséquences financières du projet adopté par la Chambre concernant le rachat du réseau de la Compagnie de l'Ouest ».

La commission des finances adopta d'abord cette première conclusion :

Après avoir enregistré les déclarations du gouvernement et pris acte de ce que la commission interministérielle nommée pour renseigner le gouvernement et les Chambres n'a pas mené son œuvre jusqu'au bout, d'où résulte l'impossibilité de formuler un avis

---

FEUILLETON DU 28 MARS. — N. 7

LE SATYRE
DE WAGNONVILLE

Enfin, l'enfant, une fois né et mis en nourrice, l'époux devra prolonger son séjour dans le domicile commun suivant aussi les exigences des bienséances ; puis, toute liberté d'aller manger ses revenus ailleurs. Mais, à la moindre infraction aux conditions posées et acceptées de part et d'autre, mise à néant des avantages faits au mari « in partibus » ; il nous faut des actes en règle et une exécution rigoureuse du traité. Est-ce bien compris ?

— C'est bien compris, monsieur le comte.

— Alors, agissez, Bertrand. Et surtout hâtez-vous.

— Je vais me mettre en campagne, sans rien promettre, néanmoins, car il faut voir venir.

— Faites pour le mieux. Je me fie à vous.

Les deux interlocuteurs se quittèrent sur ces propos, après que M. de Bury eut laissé son adresse à Lille, *Hôtel de France*, rue Esquermoise, où il était descendu.

Dès que le comte fut sorti, Bertrand appuya le doigt sur un timbre. Un des employés parut :

— Cornu, dit-il en lui présentant le dossier qu'il tenait à la main, avez-vous l'adresse actuelle de Chasseneuil?

— Je l'aurai ce soir, fit l'employé.

— Bon ! convoquez-le pour demain, sans faute. Urgent.

Et Bertrand, resté seul, eut un sourire de satisfaction.

— Allons, fit-il en se frottant les mains, ça ne va pas mal ! Voilà encore une journée qui commence bien !

IV.

M. Bertrand venait de se replonger dans l'étude des paperasses amoncelées sur son bureau ; quand un coup frappé discrètement à la porte secrète de son cabinet lui fit lever la tête.

— Entrez ! cria l'homme d'affaires.

— Monsieur Malicorne demande à vous parler.

L'employé s'effaça et livra passage à un personnage de quarante ans environ, brun et très élégamment mis.

Ses doigts ornés de bagues, les lourdes breloques qui surchargeaient sa chaîne de montre, ses moustaches cirées et relevées en crocs dénotaient le rastaquouère de haute volée.

— J'allais vous écrire, dit M. Bertrand au nouveau venu, en lui désignant un siège.

Il se leva, referma soigneusement la porte, puis, se rasseyant :

— Voyons, où en est l'affaire ? Sommes-nous en règle et pouvons-nous marcher ?

— Je crois que oui, fit l'étranger avec un léger accent exotique. L'Américaine arrive aujourd'hui au Havre. Elle sera ce soir, un peu tard, à Lille. Nous avons donc une semaine devant nous.

— Parfait. Maintenant, nos précautions sont-elles prises ?

— Je vous avouerai que le neveu a trouvé le prix un peu élevé. Je suis parvenu à terminer, moyennant deux cent mille francs comptant.

— Pardon ! comptant... avant ou après l'affaire ?

— Avant naturellement. En raison des risques, ces primes-là sont toujours payables d'avance.

— Vous savez, mon cher Malicorne, et vous en avez, je pense bien, prévenu le neveu, je n'entamerai l'affaire qu'une fois nanti.

— La somme sera versée ce soir entre mes mains et demain, par mes soins, entre les vôtres. Maintenant, avez-vous songé, vous, aux moyens d'exécution ? Avez-vous le sujet ?

— Oui, à peu près, je le verrai demain. Un homme sûr, qui n'a pas de nerfs et qui opérera en praticien.

— Vous êtes sûr de lui !

— Comme de moi, et j'ai là, ajouta Bertrand en désignant les dossiers, de quoi répondre pour lui. Il est dans ma main. De plus, un homme à femmes, un ambitieux, qui a de grands besoins et déjà pas mal de peccadilles sur la conscience. Enfin, ça va.

— Un intelligent ?

— Oui. Les brutes, c'est trop dangereux. Ne m'avez-vous pas dit que l'Américaine, à chacun de ses voyages, engageait un valet de chambre ?

— Oui, dès son arrivée et pour la saison.

— Bon, chez Jameteau toujours, n'est-ce pas ? Il est des nôtres, ça nous facilitera la besogne. Jameteau ne me connaît pas. Comme je ne veux pas paraître, vous irez le trouver ; il s'arrangera pour faire agréer mon homme par l'Américaine. Sur votre nom, qui servira de mot de passe, Jameteau accueillera le sujet que je lui enverrai. Vous réglerez directement avec lui le prix de son service... et de son silence. Payez largement, il ne faut jamais lésiner dans ces sortes d'opérations... que peut faire échouer la moindre imprudence. Vous vous en chargez ?

— Oui, comptez sur moi. A propos, quel jour comptez-vous « conclure » ?

— Mon cher, je ne sais pas... mais dans la huitaine seulement. Pourquoi me demandez-vous cela ?

— Parce que, fit Malicorne en pesant sur les mots, j'ai une affaire pressante à traiter à New-York... et que, en outre, je ne serais pas fâché d'être en mer au moment de la... « conclusion »... Vous me comprenez... Vous dites huit jours... ajouta le rastaquouère en comptant sur ses doigts... Bien, je prendrai le paquebot qui part dans trois jours.

— Permettez, interrompit vivement Bertrand, la « conclusion » n'aura lieu qu'autant que la somme convenue aura été intégralement déposée entre mes mains... avant votre départ.

— Bien entendu...

— A ce propos, continua Bertrand, conseille-t-il donc au neveu de faire aussi un petit voyage d'agrément... Tâchez qu'il n'arrive ici, à Lille, que dans une huitaine... Que d'ici là, il se montre un peu, loin d'ici, dans une ville d'eaux par exemple...

— Il y a pensé, riposta Malicorne. Actuellement, il est à vingt lieues d'ici.

— Vous savez qu'il doit ignorer mon nom?

— Oui, oui, c'est moi seul qui, pour lui, ai été l'affaire... à forfait et pour mon compte.

En ce moment, le groom fit passer une carte à M. Bertrand.

— Mon cher, fit l'homme d'affaires, en s'adressant à Malicorne, je ne vous retiens plus, nous n'avons, du reste, je crois, plus rien à vous dire ?

— Rien du tout.

— Donc, à après-demain au plus tard... Et vous aurez vu le plaideur ?

— Je passe chez lui en sortant d'ici.

— Au revoir donc !

Les deux hommes se serrèrent la main, et Malicorne disparut par la porte intérieure.

M. Bertrand jeta un nouveau coup d'œil sur la carte.

— Nina Lusoteuse ! dit-il à mi-voix. Faites entrer !

Nina Lusoteuse était une belle fille de vingt ans environ, appétissante, bien en chair ; elle avait la beauté attirante des femmes du Nord qui joignent à la puissance de tempérament des Flamandes, le charme alangui et aguichant de l'Espagnole, intervention due aux complaisances de quelque aïeule pour un compatriote du duc d'Albe, lors de l'occupation espagnole des Pays-Bas.

Elle portait avec une crâne désinvolture une toilette tapageuse de velours vert, et deux yeux noirs fendus en amande éclairaient son joli visage joufflu comme la face poupine d'un gros bébé.

— Bonjour, Nina, fit Bertrand en avançant un fauteuil à la nouvelle venue, toujours belle ?

— Toujours de plus en plus belle, comme vous voyez !

Et elle secoua vigoureusement la main que lui tendait l'homme d'affaires.

— Voyons, où en sommes-nous ? La docteur ?

— Arrivé de cette nuit. A l'heure qu'il est, il se repose... alors je me suis échappée... comme c'était convenu, et me voilà !

— C'est gentil, ça ! Et comment va-t-il ?

— Je l'ai trouvé bien changé. Il paraît que ça ne marche pas comme sur des roulettes, là-bas... Il a des ennuis. Il n'a pas voulu s'expliquer clairement, mais il m'a laissé comprendre qu'il avait bien peur de ne pouvoir pas rester plus longtemps dans ce sale patelin...

— Eh bien ! il a dû être content de revenir à Lille ?

— Il a été content et pas content. Ça l'inquiète un peu de savoir que vous avez besoin de lui parler.

— Pourquoi ? Est-ce que je n'ai pas été parfait pour vous depuis que je vous connais... pour lui surtout ?

— Ah ! ça, pour sûr ! Et je n'oublierai jamais ce que vous avez fait pour nous... dans un temps... e tsans y être forcé ! Vous savez, le souvenir du passé restera gravé là... je vous dois tout... Et je peux bien vous l'avouer, il a joliment fallu que j'aie envie de vous faire plaisir pour lui écrire de venir le jour où vous m'avez dit : « Ma petit Nina, il faut que tu envoies une lettre au docteur et que tu le décides à faire de suite le voyage de Lille... J'ai à lui parler ! »

— Comment ! Tu ne l'aimes déjà plus, ton ancien amant ?

— Qu'est-ce que vous voulez, moi, je suis une drôle de fille, j'ai des béguins, et quand c'est passé, ça ne revient plus... Quand je l'ai connu, dans une circonstance bien triste pour moi... il y a cinq ans... je débutais... je servais dans un restaurant du côté des Facultés, il m'a montré un dévouement de caniche !... Il était très pauvre et pas encore docteur... Il a dépensé pour me soigner toutes ses économies... Il s'est même compromis pour moi... Il a signé des billets... Enfin passons, vous savez tout ça mieux que moi... C'est vous qui l'avez tiré d'affaire... C'est vous qui lui avez même fourni des ressources pour continuer ses études et se faire recevoir médecin... Il pleurait toutes les larmes de son corps quand il m'a quittée pour aller s'établir dans le coin de pays que vous lui avez découvert, aux environs de Douai... Moi, j'aurais bien voulu pleurer aussi, je ne pouvais pas... Mon béguin était passé ! Ah ! je me suis traitée de rosse bien des fois !...

— Alors, quand tu l'as revu, hier soir, ça ne t'a pas fait plaisir ?

(A suivre). Oscar METENIER.